



Conseil Municipal du 6 août 2024

1) Evolution cabinet médical :

Le cabinet médical poursuit son évolution, après l'accès handicapé, l'installation d'un cabinet d'infirmières et l'accueil de nouveaux professionnels les années passées, dans le courant de ce trimestre différents travaux permettant un nouvel agencement des salles a été opéré afin de permettre l'accueil d'un ou une secrétaire médicale en septembre.

Le Conseil donne son accord pour qu'une convention soit passée établissant entre autre une gratuité des loyers afin de faciliter le maintien voire le développement de nos services médicaux. Il s'agit de permettre que notre commune garde un bon niveau de services au plan médical pour sa population et de faciliter le remplacement de son médecin.

2) DELIBERATIONS :

- Adhésion de la commune d'Arlempdes au SPANC. Accord à l'unanimité du Conseil.
- Après passage du géomètre, le conseil syndical valide la vente de la parcelle C 995 à Mr Devidal au prix de 10 € du m² à Tirrebouras (Parcelle de 430 m²)
- Après consultation et accord des habitants du lotissement de la petite Roche, la commune décide de la création d'un chemin d'accès sur la parcelle communale N° 724 pour désenclaver les parcelles C354 et C931.
- Régularisation emprise chemin rural de Vacheresse à la Cumine (parcelle 85): l'enquête publique a été réalisée, sans opposition, le géomètre sera chargé de procéder au bornage des parties à échanger.

3) Aménagements, travaux :

- Aménagement de la route de Fay et de la route du Lizieux. Le conseil municipal valide la somme de 9 547,70 € pour le restant à charge à la commune sur l'enfouissement des réseaux éclairages publics et télécom
- Devis pour résidence du Lizieux

La société GIF propose deux devis à valider concernant du matériel de cuisine:

Premier devis: 247,32 €, Second devis: 931,72 €. Ceux-ci sont validés à l'unanimité par le conseil municipal.

4) Ancien Hôtel L'Escuelle :

Après débat, le conseil municipal donne son accord de principe pour que la commune se porte acquéreur afin que ce bâtiment reste un local commercial .
Une étude a été demandée permettant de vérifier l'état de ce bâtiment.